



Un nouveau programme d'actions pour l'amélioration de l'habitat privé :

Le PIG « Habitat durable »

Un outil pour la réhabilitation de logements occupés par leurs propriétaires ou à finalité locative

Il s'agit d'un dispositif lancé cette année par la Communauté Urbaine de Strasbourg et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), destiné à encourager les propriétaires à réhabiliter leur patrimoine bâti et à développer une offre nouvelle de logements locatifs à loyer maîtrisé.

Ce dispositif ouvre droit à des aides financières pour les propriétaires qui souhaitent faire des travaux dans leurs logements (occupés par eux mêmes, loué, vacant) ou encore qui souhaitent créer des logements locatifs par la transformation d'un local précédemment affecté à un autre usage (combles, anciens commerces, et notamment dépendances agricoles).

Les aides versées par l'ANAH et la CUS varient de 20 à 90% du coût des travaux hors taxes, plafonnées généralement selon la surface du logement concerné. Tous les travaux sont subventionnables sauf les travaux d'entretien courant ou de revêtements de sols et de murs

En contrepartie, le propriétaire d'un logement locatif s'engage, pour une durée de 9 ans, à pratiquer un loyer modéré et d'attribuer le logement sous condi-

tions de ressources. A noter que pour les propriétaires occupants les aides sont versées en fonction de leurs ressources. Dans tous les cas une attention particulière est portée sur les aspects visant à réduire la consommation énergétique.

L'Arim Alsace du Groupe Domial, missionnée par la Communauté Urbaine de Strasbourg, met à disposition des propriétaires une équipe de professionnels pour :

- donner des renseignements sur le dispositif,
- visiter le bien et cadrer le projet tant sur les aspects techniques, architecturaux et financiers,
- rechercher les aides financières adaptées au projet,
- constituer les dossiers de subventions et les suivre jusqu'à l'obtention des aides.

Contact :

Patrick SUSS au 03 88 10 25 67 ou Caroline RUNG au 03 88 10 25 64 ou par mail psuss@domial.fr ou encore par courrier adressé à: ARIM Alsace-DOMIAL, 13 rue du faubourg de Saverne - 67000 STRASBOURG.

Un exemple de financement aux conditions en vigueur à compter du 1er mai 2008 :

Pour un logement locatif de 70 m² avec une cave de 10 m² et nécessitant un coût de travaux de 52 000 €, le montant des aides financières versées, variera de 17 000 à 45 000 € selon le niveau de loyer pratiqué par le propriétaire à l'issue des travaux (loyer hors charges maximum compris entre 540 € et 414 €).

Les aides financières versées dans le cadre de ce dispositif sont cumulables avec la plupart des autres aides existantes (aide chauffe eau solaire de la CUS et de la Région Alsace, adaptation du logement au handicap, crédit d'impôt et éco prêt notamment)

COMMUNIQUE DE LA RÉGION ALSACE :

Appel à projets 2010 pour la rénovation par les propriétaires occupants de 150 logements « Basse Consommation énergétique »

Pourquoi ? L'objectif de l'appel à projets est de compléter les actions déjà engagées par l'Etat dans le cadre du Grenelle de l'environnement (éco-prêt, crédit d'impôt,...).

Pour qui ? Propriétaire occupant le logement à titre de résidence principale ; personne dont le revenu fiscal du foyer fiscal n'excède pas 45000€ en année N moins 2

Pour quelles opérations ? Travaux permettant d'atteindre une consommation d'énergie primaire inférieure à 104kWh/m²/an sous réserve d'une visite énergétique préalable obligatoire préconisant les travaux à réaliser, du recours obligatoire à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de l'utilisation de fibres naturelles, végétales ou animales pour l'isolation.

Où ? Toute l'Alsace

Combien ? Financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : 3000 € maximum de subvention. Aide aux travaux de 30% avec un plafond de subvention de 10 000 € par logement

Comment ?

La demande est adressée au Président du Conseil Régional d'Alsace et doit comprendre une note d'opportunité, l'étude énergétique, le devis de l'AMO, le devis des travaux, le plan de financement.

Contact : Région Alsace – Direction de l'Animation et de l'Aménagement des Territoires.

Tel 03 88 15 67 96 ou 03 88 15 66 53 ou 03 88 15 64 94.

1 place du Wacken – BP 91006 – 67070 STRASBOURG Cedex. daat@region-alsace.eu